

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **30 mars 2009**

Décision n° **B-2009-0753**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Quartier des Gratte-Ciel - Etudes, expertises et conseils pour l'extension du centre-ville au nord de quartier - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Rapporteur : Monsieur Buna

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 mars 2009

Compte-rendu affiché le : 31 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Desseigne, Crédoz, Mme Frih (pouvoir à M. Blein), M. David G..

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

Bureau du 30 mars 2009

Décision n° B-2009-0753

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Quartier des Gratte-Ciel - Etudes, expertises et conseils pour l'extension du centre-ville au nord de quartier - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Depuis plusieurs années, le centre-ville de Villeurbanne fait l'objet d'études et d'actions continues de valorisation, d'aménagements et de renouvellements urbains :

- l'ensemble des Gratte-Ciel qui fonde la centralité de Villeurbanne fait ainsi l'objet d'une protection et d'une mise en valeur spécifique au travers d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP),

- l'aménagement de la place Lazare Goujon, la réalisation d'un parc de stationnement public souterrain de 450 places, la requalification de la rue Henri Barbusse, la requalification de la friche industrielle Bally (pour l'accueil d'activités tertiaires) et le réaménagement en cours du théâtre national populaire (TNP) s'inscrivent dans la continuité des ajustements permanents entre la valorisation de ce lieu majeur de l'histoire urbaine et les exigences de transformation et d'adaptation de la ville.

Le plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine, décliné sur Villeurbanne, rappelle la volonté constante d'un renforcement du centre-ville, susceptible de conforter sa dimension de centre majeur d'agglomération, dans un contexte de fort développement résidentiel où la commune mérite, plus que jamais, un épïcéntré à la hauteur de son poids démographique.

En 2007, la Communauté urbaine a désigné un architecte-urbaniste chargé de la formulation d'un grand projet de développement et de requalification du centre-ville en vue d'une opération d'aménagement.

Cette mission d'urbaniste confiée sur un périmètre suffisamment large (englobant le centre-ville et les territoires nord susceptibles d'être réinvestis) a permis de définir les enjeux urbains de ce quartier et les premières pistes pour réussir une opération d'extension au nord du centre-ville : délocalisation du lycée, propositions d'une nouvelle trame d'espaces publics, hypothèses de programme commercial ou programme de logements, etc.

Aujourd'hui, les collectivités ont décidé du lancement d'une opération d'aménagement au nord du centre-ville actuel. Il convient donc de préciser le projet élaboré dans le cadre des études préalables évoquées ci-dessus en engageant des études (études d'urbanisme, études techniques voirie et réseaux divers (VRD), étude de commerce) conduisant au dossier de création puis de réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC).

L'objectif de la mission est multiple :

- sur la base du projet d'ensemble déjà élaboré, définir la faisabilité de l'aménagement du secteur Gratte-Ciel nord :

. en affinant les principes fonctionnels, en faisant apparaître la composition, la morphologie, la vocation des bâtiments et la capacité constructible future, ainsi que les éléments techniques de montage et de phasage opérationnels,

. en établissant le chiffrage des travaux de l'opération ;

- intégrer plus particulièrement les préconisations de l'étude analyse environnementale et urbaine (AEU) dans les choix urbains et techniques (accessibilité, énergie, environnement sonore, forme urbaine, etc.),

- obtenir l'ensemble des éléments techniques permettant d'établir le dossier de création de la future ZAC et de préparer le dossier de réalisation,

- définir le programme commercial de l'opération (enveloppe, plan de merchandising, définition des bonnes conditions de fonctionnement des commerces intégrés à des programmes mixtes, etc.), puis apporter une expertise et un conseil lors des phases de mise en œuvre du projet,

- conduire une mission d'urbaniste-architecte conseil pour garantir la qualité architecturale, urbaine et paysagère dans les phases de mise en œuvre du projet.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations d'études, d'expertises et de conseils pour l'opération d'extension du centre-ville du quartier des Gratte-Ciel de Villeurbanne.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande de 300 000 € HT minimum et 700 000 € HT maximum (pour toute la durée du marché) ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la consultation en vue de l'attribution d'une mission d'études, expertises et conseils pour l'extension du centre-ville au nord du quartier des Gratte-Ciel à Villeurbanne.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande d'une durée ferme de quatre ans et tous les actes contractuels y afférents, pour un montant global minimum de 358 800 € TTC et maximum de 837 200 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - Les dépenses correspondantes seront portées au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - compte 617 400 - fonction 824 - opération n° 0973.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2009.